



Projet de reforestation Commune de Virsac



1^{er} Contexte communal et problématique territoriale



Contexte communal et problématique territoriale

Virsac est traversée par de nombreuses infrastructures routières :

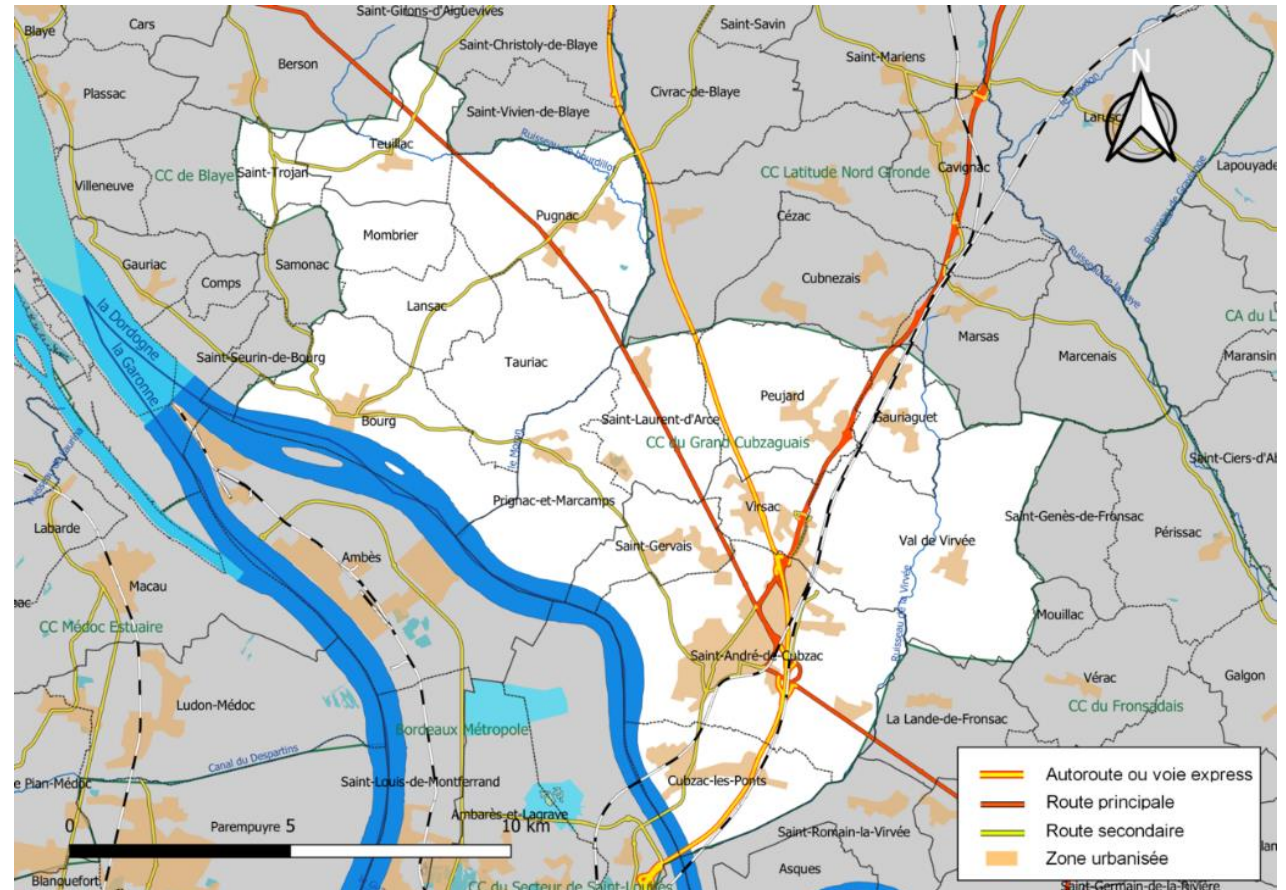
La RD 137 longe la commune à l'ouest ;

La Nationale 10 traverse Virsac sur la partie est ;

L'autoroute A 10 coupe la commune par le centre. Cette construction a entraîné la destruction de la voirie communale laissant de nombreuses impasses et délaissés de route.

L'ensemble de ces voies génèrent beaucoup de nuisances sonores.

- *Les arbres ont la capacité de réduire les bruits parasites qui envahissent nos espaces. Ils absorbent les sons grâce à leurs branches*
- La circulation de l'ensemble de ces voies place Virsac à un niveau de pollution important (diagnostic du Plan Climat-Air-Energie Territorial).
- **Les arbres absorbent le monoxyde de carbone, et contribuent à éliminer certains gaz à effet de serre.**





Contexte communal et problématique territoriale

Virsac est en déficit boisé :

La commune de Virsac lors de l'élaboration du PLU en 2015 a été alertée sur le porter à connaissance des services de l'état pour son déficit boisé.

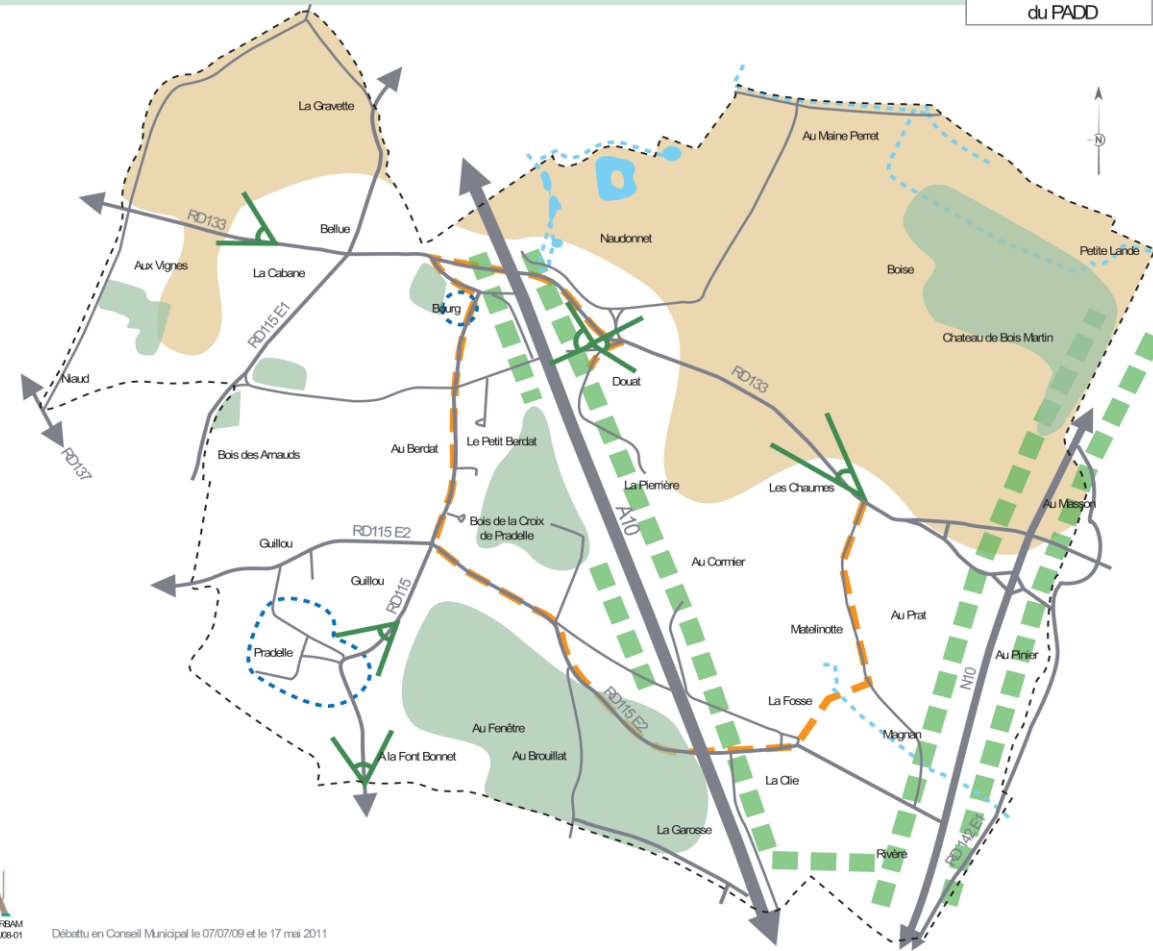
La superficie boisée de la commune de Virsac est de 15 ha représentant un taux de boisement d'environ 4%.

Plan Local d'Urbanisme de VIRSAC
Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Carte de Synthèse n°2
du PADD

La commune de Virsac a tenu compte de cette donnée lors de l'élaboration PADD du PLU et souhaite:

- Préserver le cadre de vie et de l'identité de la commune, en protégeant les espaces boisés de la commune ;
- Reboiser en secteur urbanisé, en bordure des infrastructures de transport,
- Reboiser en ponctuant les espaces ruraux,
- Faire des trames vertes comme dans la partie sud de la commune en « porte d'entrée de commune » (lien avec le « Parc d'Aquitaine »)





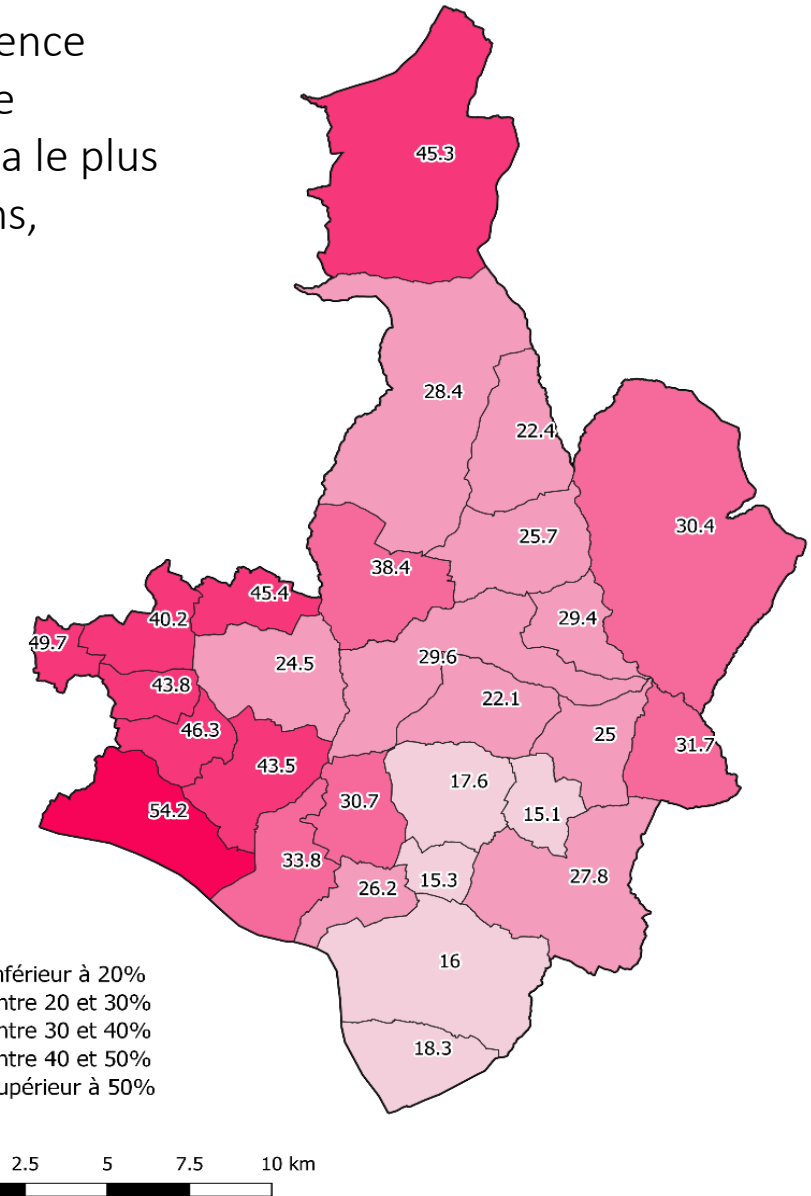
Contexte communal et problématique territoriale

Virsac a un habitat récent :

Dans le diagnostic du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la communauté de communes du Grand Cubzaguais, Virsac a le plus faible pourcentage de logements anciens, construits avant 1946.

La commune de Virsac compte tenu de cette donnée souhaite :

- une architecture organique et environnementale en cœur de bourg :
- créer des oasis de nature en cœur de commune pour le bien-être des riverains et créer un micro-climat qui refroidit la température ambiante autour de la végétation.
- en secteur urbanisé, créer une forêt comestible plantée dans les bandes laissées entre les propriétés, favorisant la biodiversité.





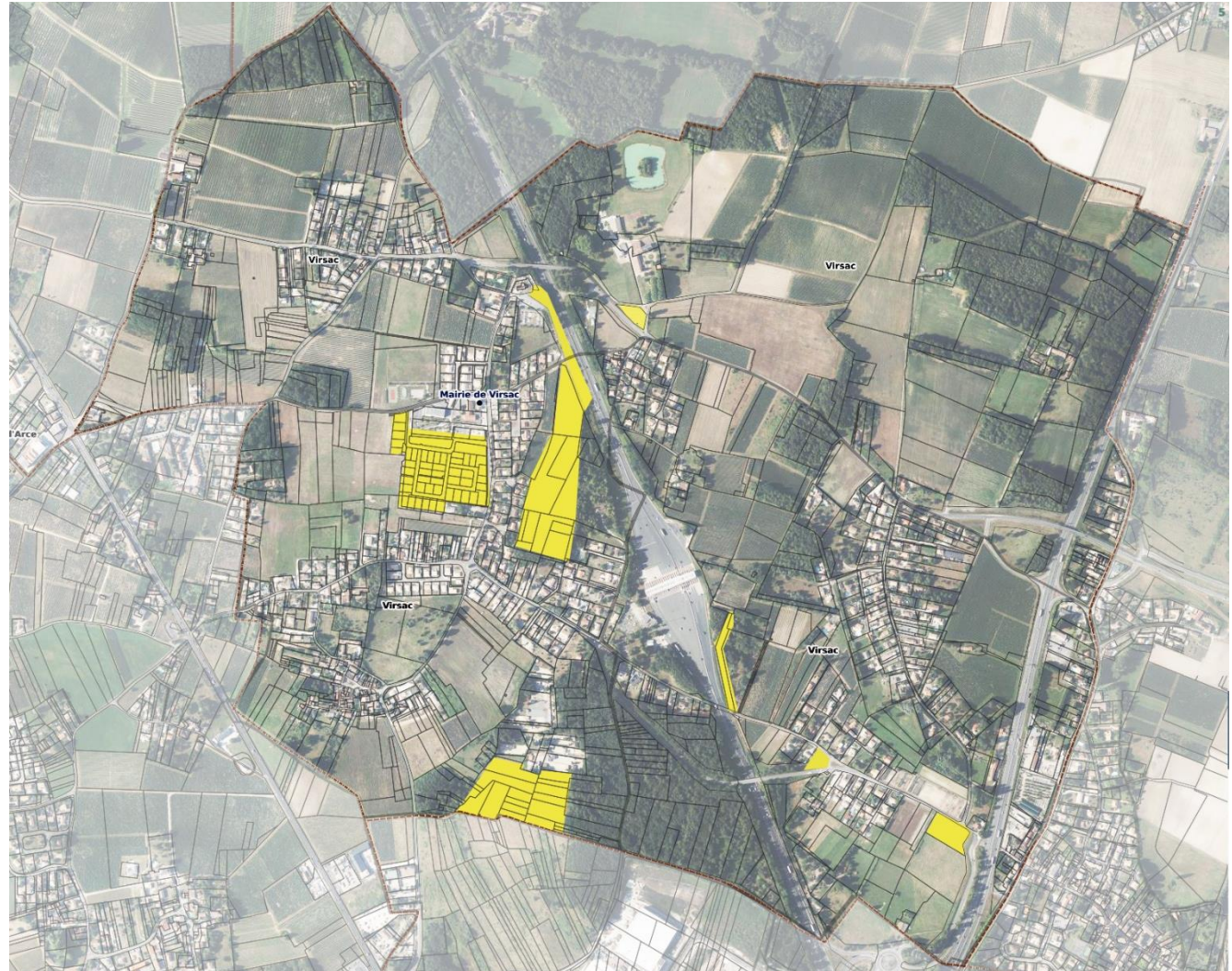
**2^{ème} parcelles et secteurs
à reboiser**



COMMUNE DE
Virsac

PLAN COMMUNAL

parcelles identifiées pour le projet de reboisement/renaturation



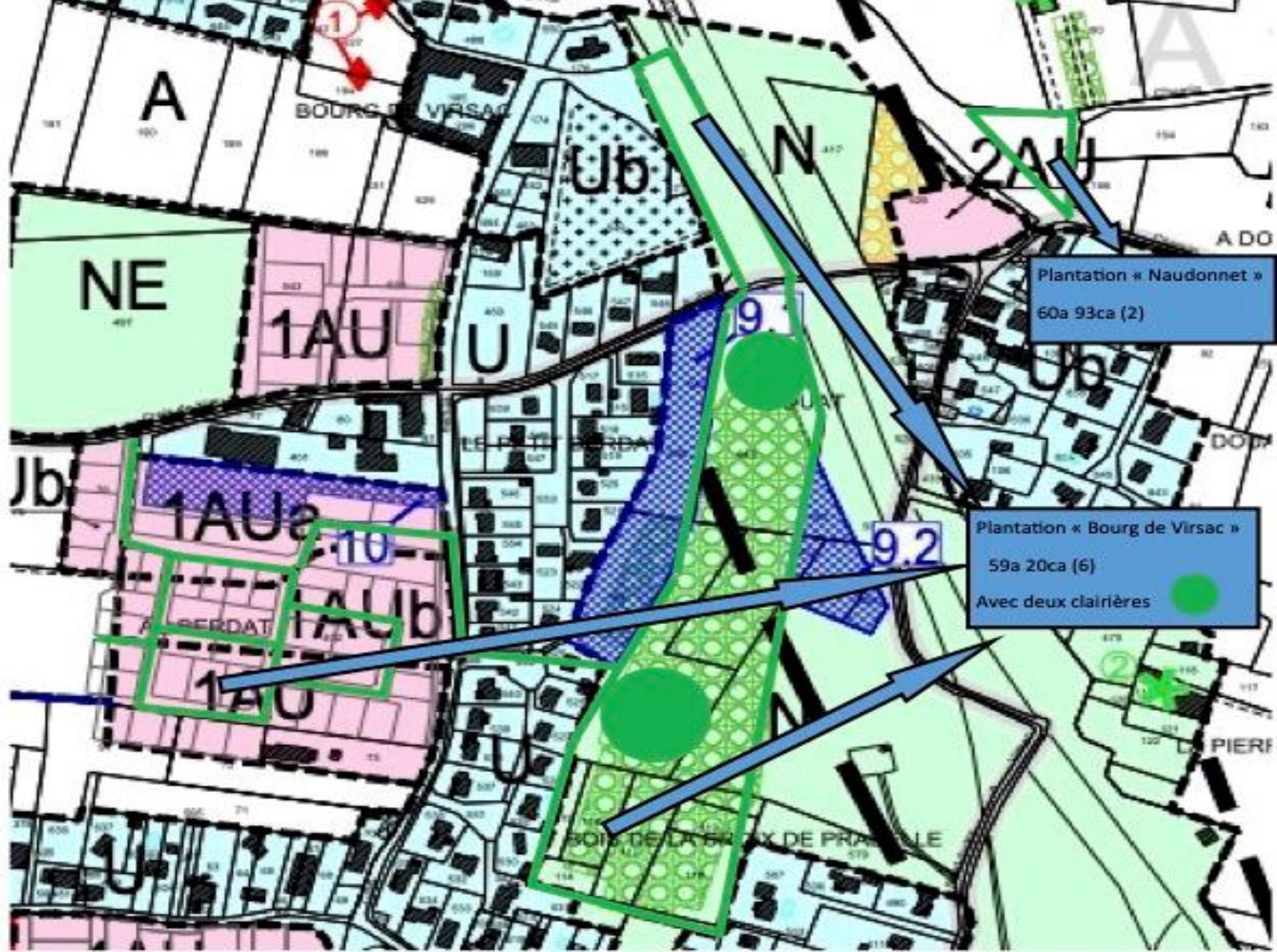


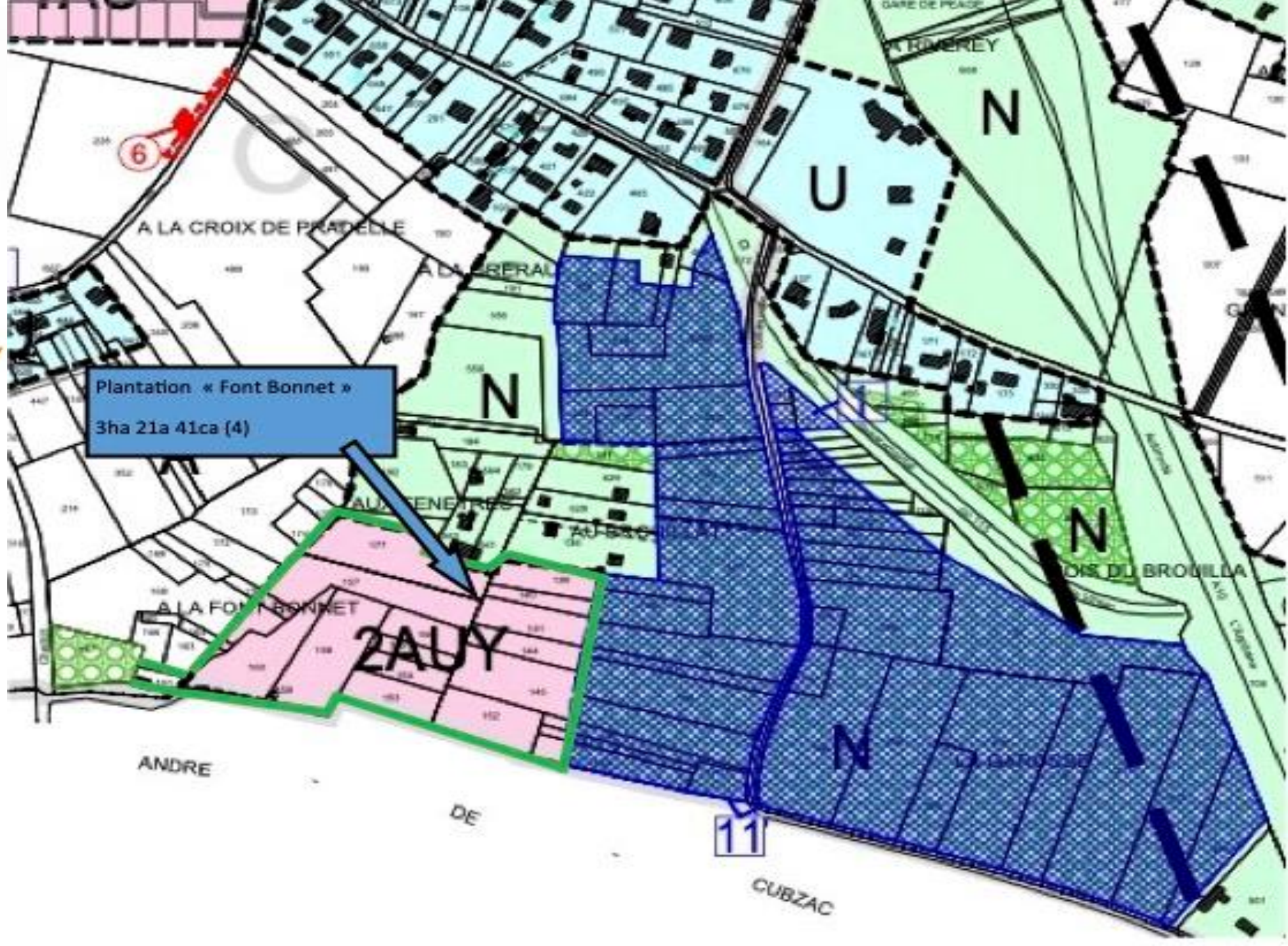
Plan rapproché :
côté Est de Virsac





Plan rapproché :
Au centre de Virsac





Plan rapproché :
Au Sud de Virsac



**3^{ème} proposition de projet
en collaboration avec le CAUE**



Contre les nuisances sonores et contre la pollution



1. LES LISIÈRES

A. La lisière d'entrée : Plantations « Rivières»



schéma de replantation des lisières à court/moyen terme

/ Prolonger la lisière le long de la route de Saint-Antoine sur la parcelle privée pour une continuité végétale.

/ Travailler sur l'épaisseur de la lisière pour créer un filtre et réduire les nuisances de la nationale pour les riverains.

/ Planter des arbres de haute tige en alignements pour signaler l'entrée du bourg.

/ Planter une trame arborée composée d'arbres d'essences et de hauteurs variées de façon plus aléatoire à l'intérieur de la parcelle.

/ Aménager la continuité de la voie douce à l'intérieur de la parcelle.

B. La lisière routière : Plantations «Grand Barail»



Lisière actuelle

/ Déminéraliser la voie en enrobé pour supprimer l'accès carrossable.

/ Planter une lisière composée de différentes strates (arborée, arbustive, buissonnante).

/ Laisser la régénération naturelle se faire à l'arrière de la lisière.

/ Prélever des jeunes plants dans des haies champêtres ou boisements pour les replanter sur la lisière.

/ Après désimperméabilisation de la voie, garder l'espace non planté pour permettre le cheminement.

/ Garder un cheminement naturel, éventuellement disposer au début

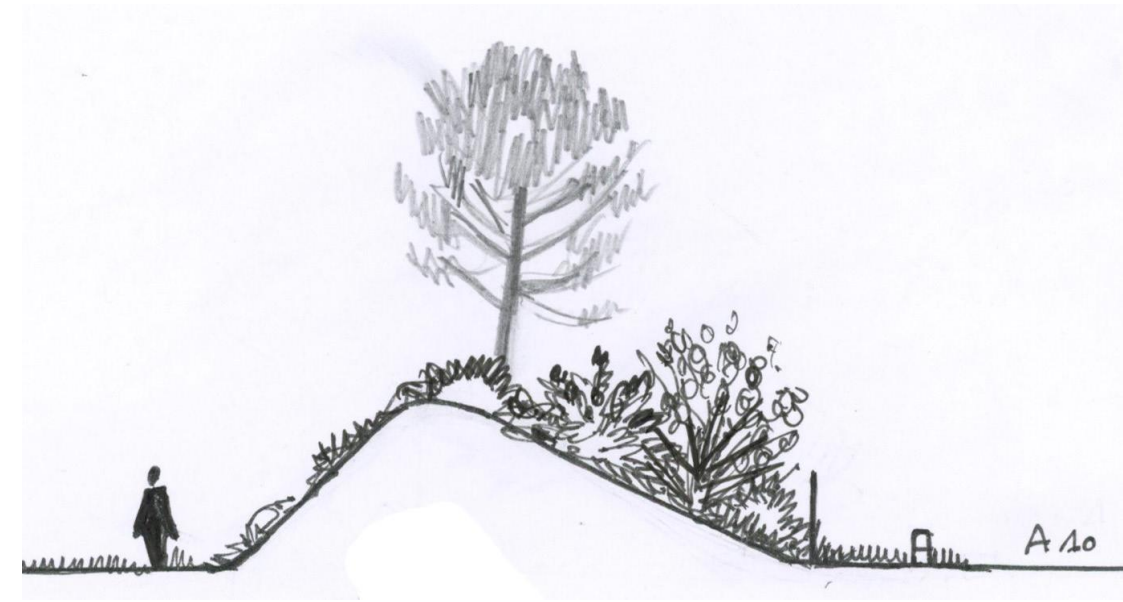


Lisière après plantation et régénération naturelle
Désimperméabilisation de la voie carrossable

C. La lisière sur talus



Lisière actuelle



/ Reprofilage du talus côté bourg pour dessiner une pente plus douce.

/ Favoriser les essences qui ont un système racinaire aidant au maintien du talus: planter les arbres de haut jet au sommet du talus (ex. Charme) et des arbustes dans la pente (Aubépine, Cornouiller, Rosier sauvage, Noisetier, Millepertuis, Genêt...)

/ Elargir la zone de plantation au pied du talus plus humide avec des essences défensives (Aubépine, Ajonc...) pour éloigner les promeneurs de l'autoroute.



Lisière après reprofilage du talus et plantation



- une architecture organique et environnementale en cœur de bourg :
- créer des oasis de nature en cœur de commune pour le bien-être des riverains et créer un micro-climat qui refroidit la température ambiante autour de la végétation.
- en secteur urbanisé, créer une forêt comestible plantée dans les bandes laissées entre les propriétés, favorisant la biodiversité.



2. LA TRAME VÉGÉTALE AU CONTACT DES ESPACES HABITÉS

L'îlot du lotissement



/ Supprimer les bâches vertes en plastique et mettre en place un paillage en copeaux de bois pour ses nombreux avantages (diminue l'arrosage, limite les adventices, nourrit le sol, intégration esthétique...).

/ Intégrer des aménagements paysagers favorisant la biodiversité, la pédagogie (plantes fruitières, nichoirs, hôtel à insectes).



/ Utiliser des couvre-sols et des vivaces pour un entretien limité.

/ Planter des arbres où cela est possible pour apporter du rafraîchissement et réduire les îlots



Les délaissés «La Clie», «Naudonnet»



Les couloirs verts « les jardins du Berdat



/ Planter des vergers à proximité des habitations (les jardins du Berdat).

/ Réaliser des ateliers de plantations avec les riverains et les écoliers.

/ Mettre en place des panneaux d'identification des arbres.

/ Créer un bois dans les délaissés (La Clie, Naudonnet) sous la surveillance des riverains.





- Préserver le cadre de vie et de l'identité de la commune, en protégeant les espaces boisés de la commune ;
- Créer des trames vertes pour la biodiversité, et faire une continuité écologique ;
- Recréer des forêts denses (1200 arbres/ha) ;



3. LES BOISEMENTS

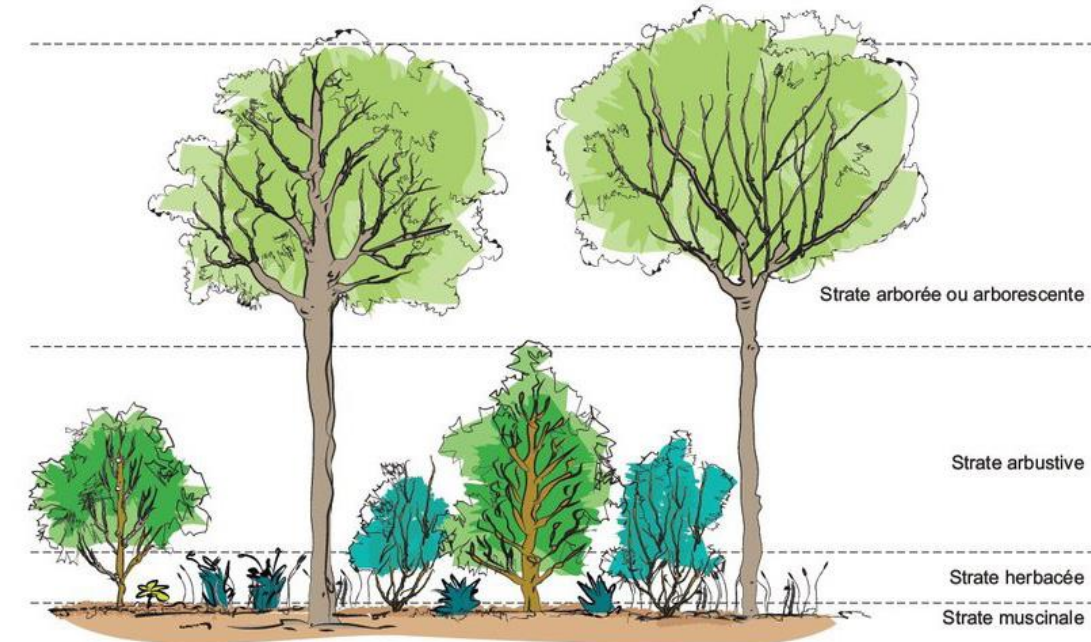


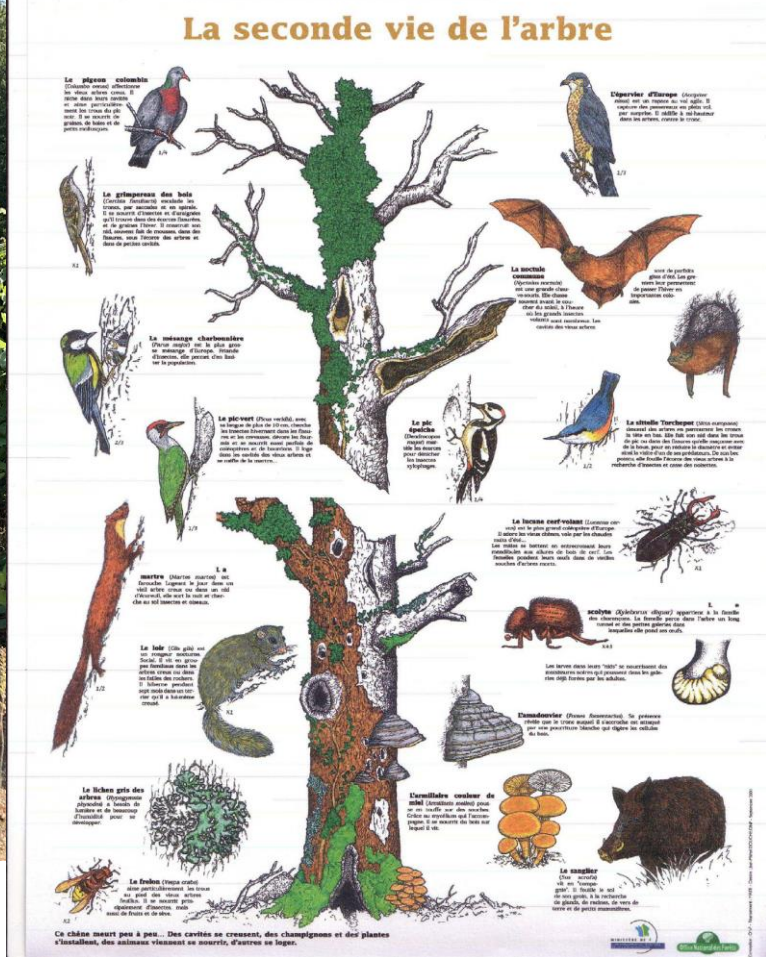
Schéma des différentes strates d'un boisement

/ Engager une politique de reboisement, renaturation (Font Bonnet), afin de faire une trame verte entre le bois du Parc d'Aquitaine et le bois communal en bord de route départementale.

/ Mettre en défens certains secteurs pour éviter le tassement du sol par piétinement et ainsi faciliter le renouvellement naturel des arbres. Ces secteurs pourront tourner au fil du temps

/ Ne pas replanter dans les espaces de clairière (Bois communal) pour permettre aux rayons du soleil de pénétrer le boisement et conserver une juxtaposition de milieux ouverts et fermés propice au développement de la petite faune et aux insectes notamment.

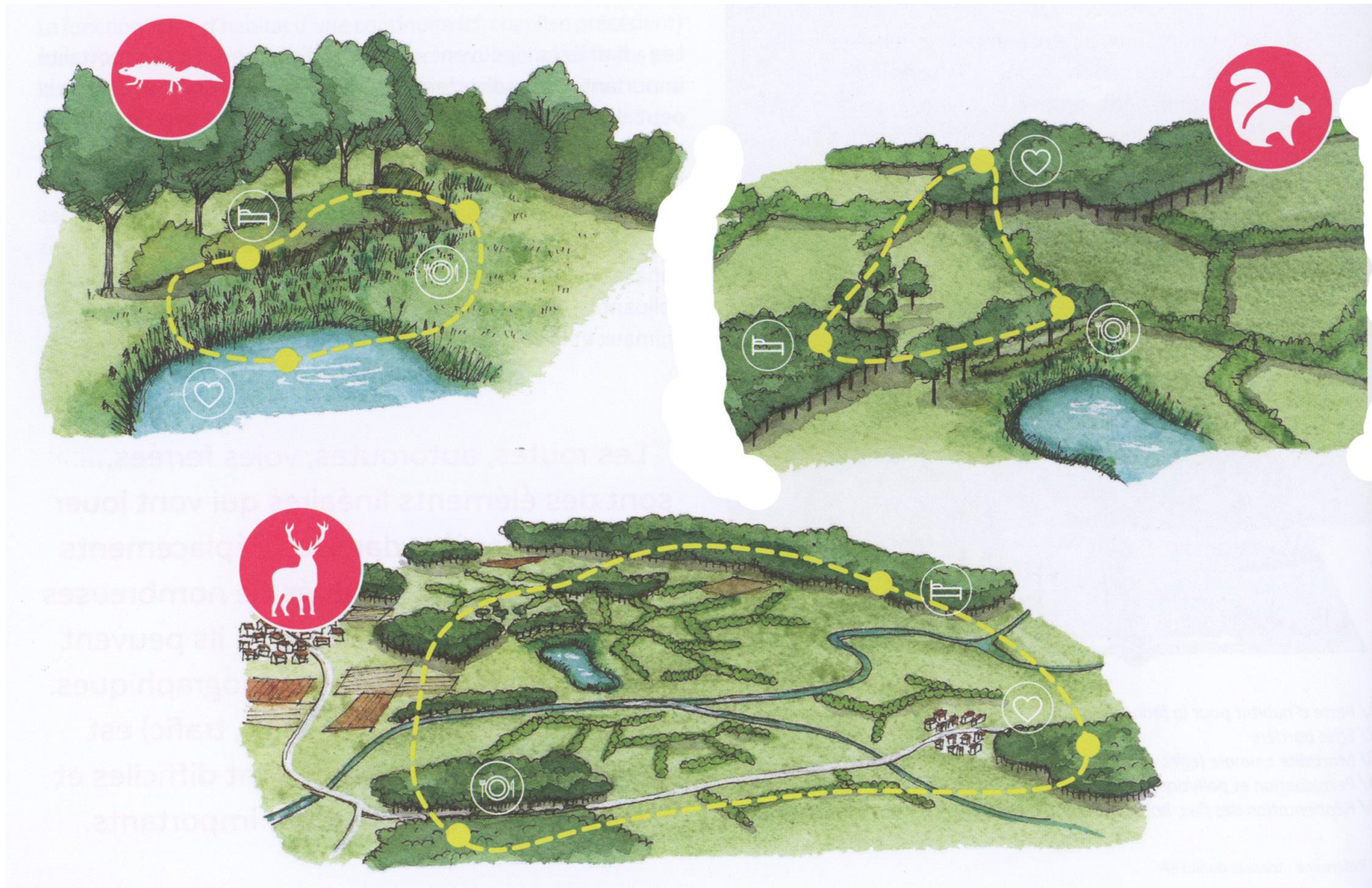
Les milieux ouverts au sein du bois



/ Aménager un sentier qui sera le lieu de passage et qui servira pour prévenir le risque incendie. le reste de la végétation est prévue sans entretien. Les arbres morts sont une partie importante et durable de la forêt, ce sont des « hôtes temporaires » pour de nombreux animaux, ils fournissent des habitats indispensables à la diversité des espèces.

/ En se dégradant progressivement, au fil du temps, via les intempéries, mais aussi en servant notamment de « buffet » aux insectes saprophytes, les arbres morts vont venir fertiliser naturellement le sol.

La trame verte et bleue de Virsac



La prise en compte des continuités écologiques à différentes échelles spatiales est primordiale pour une gestion écologique cohérente sur un territoire et entre les territoires. La Trame Verte et Bleue (TVB) est un outil pour identifier des continuités écologiques structurantes sur le territoire et permettre leur maintien ou leur restauration. L'objectif des TVB est de réduire la fragmentation des habitats afin de faciliter le déplacement des espèces et les échanges entre elles, de relier les espaces à végétation et faune sauvage très riches par l'établissement et la protection des corridors écologiques et d'améliorer la qualité et la diversité des paysages.

①

Réservoirs de biodiversité :

Espaces où la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent vivre et/ou à partir desquels elles se dispersent

Continuités écologiques

=

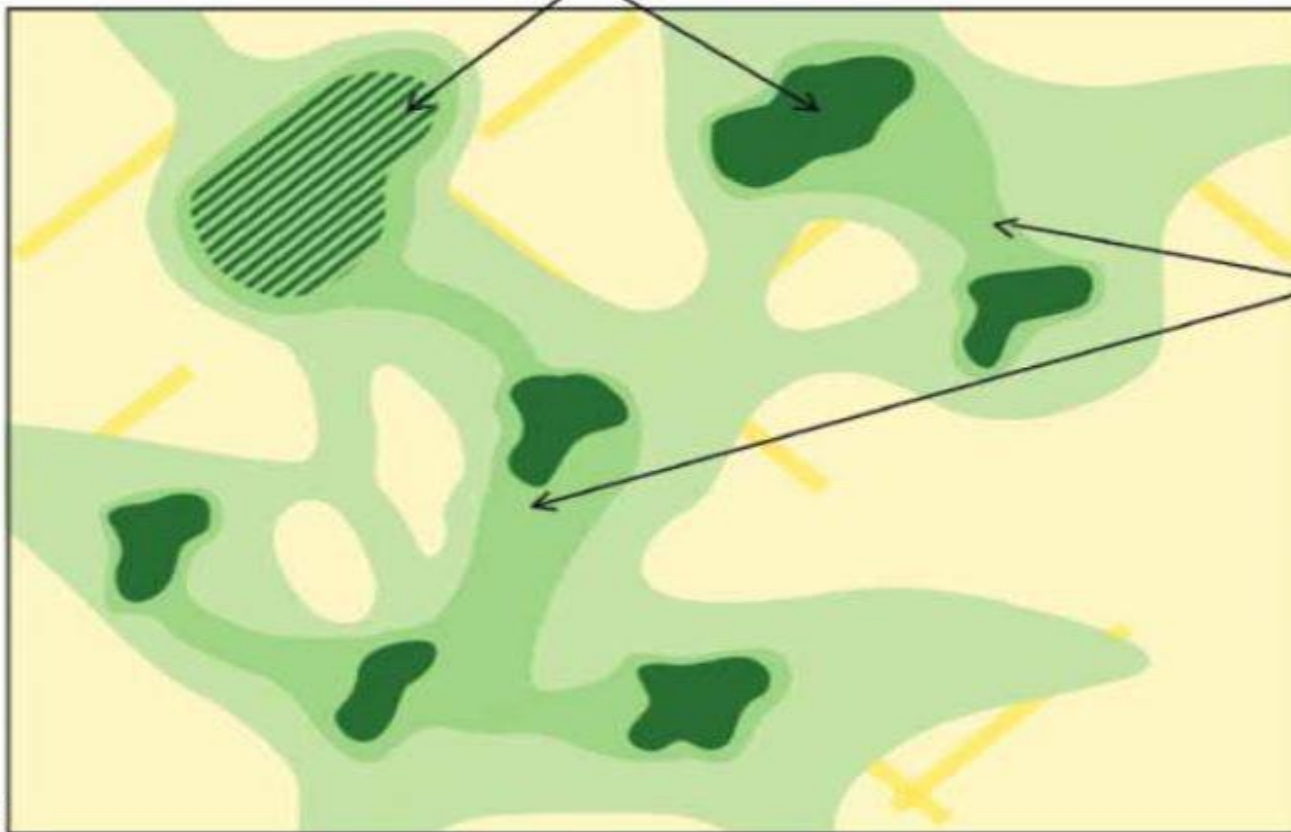
①

Réservoirs

+

②

Corridors



②

Corridors écologiques

Voies de déplacement, de dispersion ou de migration

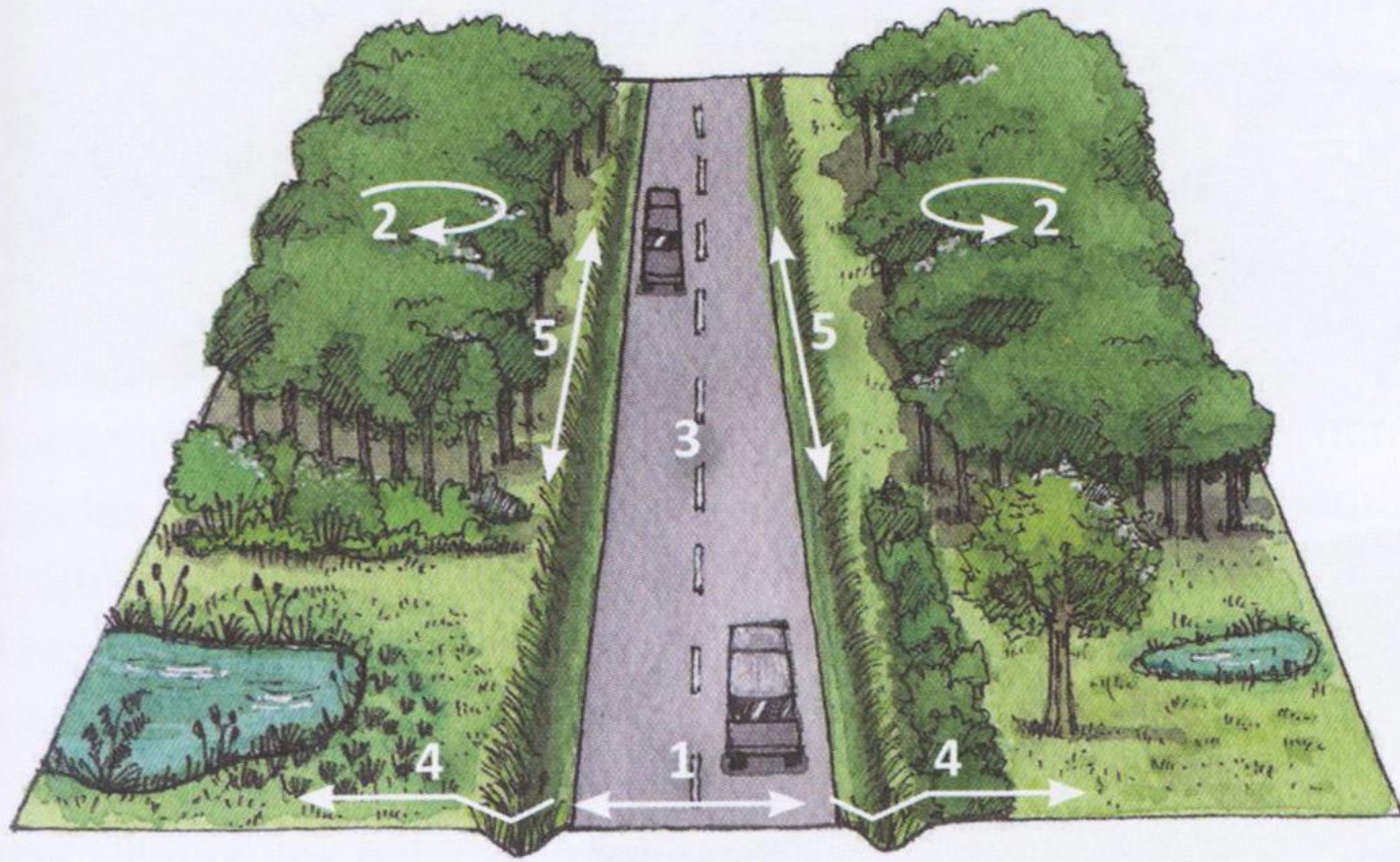


La fonctionnalité de déplacement d'une continuité écologique est une condition importante à remplir pour le maintien des espèces sur un territoire donné. La fonctionnalité de déplacement est déterminée par plusieurs critères : la distance qui sépare les taches d'habitats (réservoirs de biodiversité) et la perméabilité de la mosaïque d'habitats. Cette perméabilité est définie par la diversité en éléments paysagers présents dans le territoire. En règle générale plus un territoire est diversifié, plus la biodiversité est importante.

Un paysage constitué de milieux diversifiés offrira donc de meilleures potentialités de déplacement qu'un paysage homogène.

Les mesures en faveur de la continuité écologique

Problème d'autoroute à Virsac



Sur un territoire traversé par d'importantes infrastructures routières comme Virsac, l'effet barrière créé est un facteur réellement impactant pour certaines espèces, en particulier les plus petites (batraciens) ou les espèces nécessitant de grands espaces (grands gibiers).

Une infrastructure très fréquentée et large a un impact plus fort en termes de coupure qu'un axe peu fréquenté.

Au delà de la barrière physique, les infrastructures s'accompagnent aussi souvent de perturbations annexes (sonores, lumineuses) et de pollutions (gaz, particules polluantes) dont l'impact peut avoir une influence sur les animaux et la végétation sur plusieurs dizaines de mètres.

1/ Perte d'habitat pour la faune et la flore

2/ Effet barrière

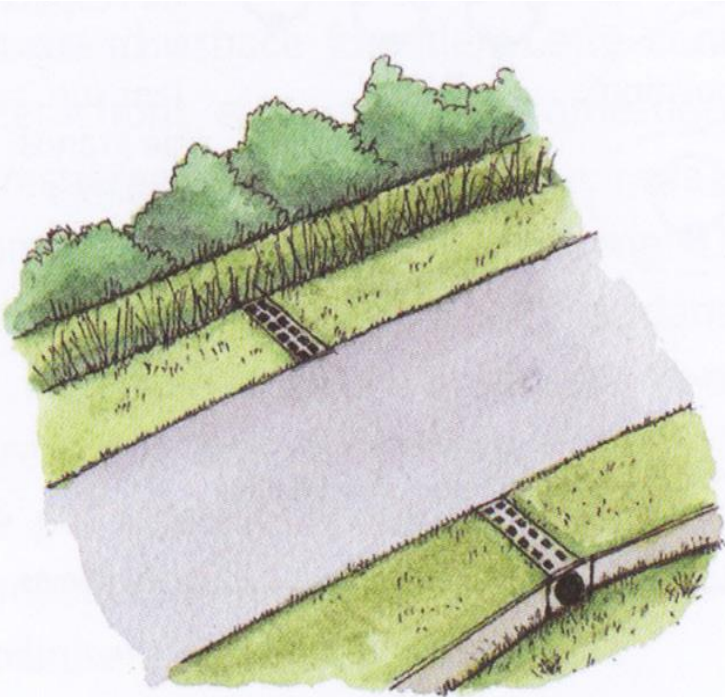
3/ Mortalité animale (effet « puits »)

4/ Perturbation et pollution

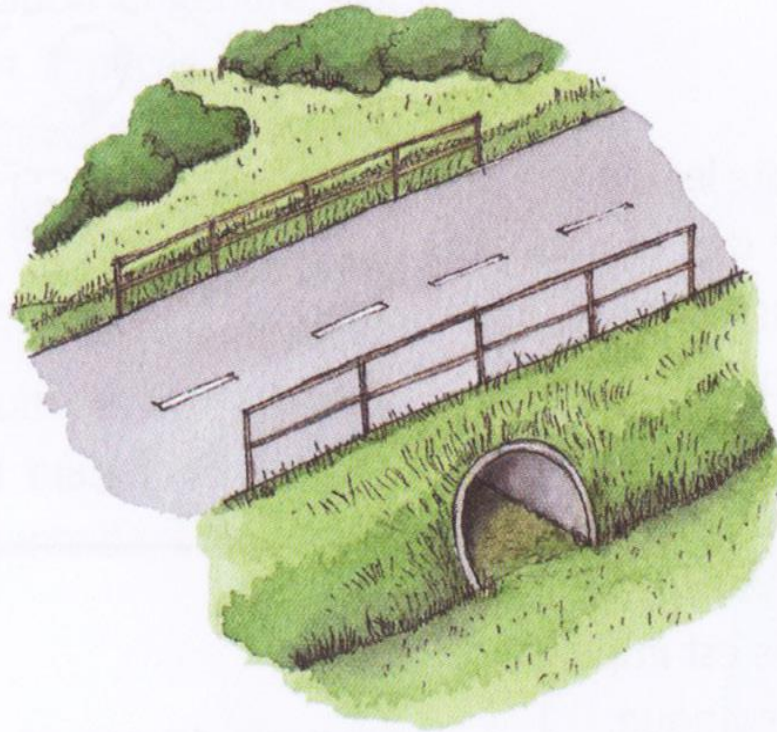
5/ Réorientation des flux, habitat, corridors biologiques

Les mesures en faveur de la continuité écologique

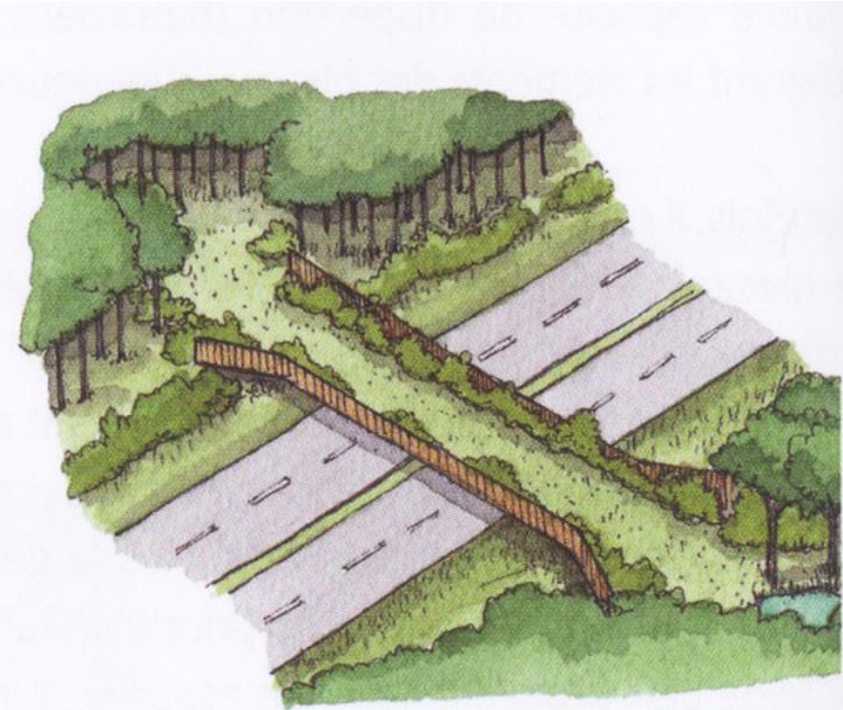
Parmi les mesures en faveur de la continuité écologique, la création de passage à faune est emblématique



Blocs « tunnel pour batraciens » (crapauduc) utilisables pour la petite faune (amphibiens, reptiles, micromammifères...).



Conduit simple construit sous remblai et utilisable pour la petite et moyenne faune (renards, mustélidés, micromammifères, blaireaux...).



Éco-pont avec aménagement végétal autorisant un passage régulier de la petite, moyenne et grande faune.



4^{ème} calendrier
en collaboration avec le CAUE



ECHEANCIER DU PROJET

Mois	Réalisation
Mai-juin 2022	Etude de faisabilité avec l'équipe de maîtrise d'œuvre
Novembre 2022-février 2023	Réalisation d'une tranche de travaux <ul style="list-style-type: none">- Grand barrail- Rivière- la Clie- Bois communal- Les jardins du Berdat
Juin 2022-novembre 2023	Acquisition des terrains à Font bonnet
Novembre 2023-février 2024	Réalisation de la dernière tranche de travaux <ul style="list-style-type: none">- Font bonnet



**Nous vous remercions de votre
collaboration pour ce projet**